

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

07/08/2017

N° E17000111 /51 COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHAMPAGNE-VESLE

Reçu le

07 SEP. 2017

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CHÂLONS-EN-
CHAMPAGNE

LA VICE-PRÉSIDENTE
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 31/07/2017, la lettre par laquelle la présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de BOULEUSE (Marne), par la Communauté Urbaine du Grand Reims dont le siège est à REIMS 51722 CEDEX, CS 80036 ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2017 ;

Vu la délégation du président du tribunal en date du 2 septembre 2016 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Danièle DENYS, ingénieur d'études sanitaires, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal de Châlons en Champagne est à la charge de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la Communauté Urbaine du Grand Reims et à Madame Danièle DENYS.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 07/08/2017

La vice-présidente,
signé
Christiane BRISSON

Pour expédition conforme
Châlons en Champagne, 8 août 2017
le Greffier suppléant.




Christine BRISTIEL